

Ville de Castelnaudary

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
HOTEL DE VILLE - BP N°1100
11491 CASTELNAUDARY

L'an deux mille vingt-six,

Nombre de membres : 11

En exercice : 11

Présents : 09

Votants : 09

Le Mercredi 04 Mars 2026 à 11h00,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Délibération N°2026-04

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Patrick MAUGARD,

Date de convocation : le 26 Février 2026,

MATIERE : FINANCES
LOCALES
SOUS-MATIERE :
DECISIONS
BUDGETAIRES

PRESENTS : M. Patrick MAUGARD, Mme Nicole CATHALA-LEGUEVAQUES, M. Philippe GREFFIER, Mme Elisabeth ESCAFRE, Mme Jacqueline RATABOUIL, Mme Zohra KUFEL, Mme Magdeleine FOUILLAT, M. Jean TIRAND, Mme Jacqueline BESSET.

EXCUSES : Mme Monique CARPENTIER, M. Francis MUZAS.

OBJET : CONSTAT DU
COMPTÉ DE GESTION
2025 – RESIDENCE
PIERRE ESTEVE

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Jean TIRAND.

Monsieur le Président du CCAS rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter le budget primitif de le RESIDENCE PIERRE ESTEVE de l'exercice 2025 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2025, celui de tous les titres et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
APRES AVOIR DELIBERE**

APPROUVE le compte de gestion de la Résidence Autonomie PIERRE ESTEVE du trésorier municipal pour l'exercice 2025. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Ampliation faite le :

03 MARS 2026

Certifié exécutoire par réception
en-Préfecture le :

05 MARS 2026

Et par publication le :

03 MARS 2026

Par délégation,
La Vice-Présidente du CCAS,


Nicole CATHALA-LEGUEVAQUES



ADOpte A L'UNANIMITE

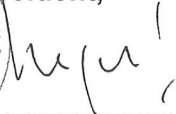
Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Castelnaudary le 04 Mars 2026



Le Président,


Patrick MAUGARD